

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 5 février 2018, ajournée au 26 février 2018, au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, Monsieur Mario Lasalle :

Audrey Desrochers
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est absent :
Daniel Leblanc

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2018-2602-062

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2018-2602-063

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le président d'assemblée permet une période de questions à la personne présente dans la salle.

2018-2602-064

ADOPTION DES COMPTES

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lot 4.1-2017 du 1^{er} février 2018 et des lot 3 et lot 4 du 23 février 2018, d'une somme de 230 675,65 \$, soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2018-2602-065

REMBOURSEMENT DE LA COMPENSATION POUR L'UTILISATION DE L'EAU 2016-2017-2018 DU LOT 4 736 893

ATTENDU QUE les services d'aqueduc et d'égout ont été prolongés sur le chemin Rivière-Rouge pour desservir le lot 4 738 221, tel que décrit dans la résolution R 120-2000.

ATTENDU QUE par la même occasion, le lot 4 736 893 situé au 500 chemin Rivière-Rouge est desservi par les services d'aqueduc et d'égouts, mais que le propriétaire a décidé de ne pas se brancher aux réseaux;

ATTENDU QUE les taxes d'aqueduc et d'égout et d'assainissement des eaux doivent être payées du fait que le lot 4 736 893 est desservi;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 736 893 n'a pas à payer de compensation pour l'utilisation de l'eau du fait qu'il n'est pas branché au réseau d'aqueduc, mais qu'il y a été assujetti par erreur lors des taxations 2016-2017-2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers de créditer le compte de taxes du lot 4 736 893 de 655 \$ pour rembourser cette compensation pour l'utilisation de l'eau payée en trop pour les années 2016, 2017 et 2018;

ADOPTÉ

2018-2602-066

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree a adhéré à La Mutuelle des municipalités du Québec pour son portefeuille d'assurances générales ;

ATTENDU QUE la Municipalité, par sa résolution R 032-2004, a assigné Les Assurances Guy Varin pour négocier ses polices d'assurances avec La Mutuelle ;

ATTENDU QUE le groupe ULTIMA a envoyé par courriel à la Municipalité une proposition de renouvellement des assurances s'élevant à 91 167 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU QUE l'offre de renouvellement est acceptable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droits ;

QUE la Municipalité renouvelle son contrat d'assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année ayant été déposées par la MMQ le 07 février 2018 et totalisent la somme de 91 167 \$ (incluant taxes applicables).

ADOPTÉ

2018-2602-067

LISTE DES IMMEUBLES MIS EN VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU QU'en vertu des articles 1022 et 1026 du Code municipal le secrétaire-trésorier de la Municipalité doit préparer un état des immeubles dont les taxes sont impayées à être soumis et approuvé par le conseil ;

ATTENDU QUE ladite liste doit parvenir à la MRC de Joliette avant le 20 mars 2018 conformément à l'article 1023 du Code municipal, pour la vente pour non-paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 14 juin 2018 conformément au règlement numéro 20-1981 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers que la liste contenant 4 immeubles soit adoptée et envoyée à la MRC pour vente en raison du non-paiement des taxes municipales si les paiements pour les taxes 2016 et 2017 ne sont pas reçus en date du 2 mars 2018.

ADOPTÉ

2018-2602-068

MODIFICATION DES MESURES DE CONTRÔLES INTERNES

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers de modifier la procédure de contrôles internes adoptée le 13 novembre 2017 en ce qui a trait aux modifications d'information bancaire des comptes fournisseurs telle que présentée au conseil.

ADOPTÉ

2018-2602-069

VERSEMENT DE L'ALLOCATION DE RETRAITE À L'ANCIEN MAIRE

Le conseiller Claude Laporte dénonce son intérêt dans la question et ne prend pas part aux discussions et ne participe pas au vote qui en résulte.

ATTENDU QU'en vertu du Régime de retraite des élus municipaux (RREM) le maire sortant a droit à une allocation de retraite versée en fonction du nombre d'années de service et du salaire perçu ;

ATTENDU QUE la somme à verser est déjà prévue annuellement comme

une dépense à payer qui s'accumule chaque année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et résolu à la majorité des conseillers qui n'ont pas dénoncé d'intérêt sur le sujet d'autoriser le versement à Denis Laporte de l'allocation de retraite fixée à 25 434,39 \$.

ADOPTÉ

2018-2602-070

REMBOURSEMENT DE LA TARIFICATION DE PISCINE POUR LES MATRICULES 0691 86 3299 ET 0691 32 9485

ATTENDU QUE pour le matricule 0691-86-3299 situé au 115-117, 9^e Rue, le 20 février 2014, l'évaluateur Evimbec a relevé une piscine sur ce terrain;

ATTENDU QUE le 16 février 2018 après vérification de l'inspectrice municipale, on note qu'il n'y a plus de piscine et une demande de correction sera envoyée à l'évaluateur;

ATTENDU QUE pour le matricule 0691 32 9485 situé au 300 chemin Sainte-Marie, le 17 juin 2014, l'évaluateur Evimbec n'a pas relevé de piscine sur ce terrain;

ATTENDU QU'au moment de l'émission des comptes de taxes de 2014, on ne savait pas qu'il n'y avait plus de piscine et aucune correction n'a été apportée à la tarification. Cette erreur aurait dû être corrigée par un crédit en 2014 et ne pas appliquer de tarification pour les années suivantes;

ATTENDU QUE le 16 février 2018 après vérification de l'inspectrice municipale, on note qu'il n'y a plus de piscine

ATTENDU QU'il est de la responsabilité du propriétaire de nous aviser qu'il n'y a plus de piscine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

DE créditer le compte de taxes 2018 du matricule 0691-86-3299 situé au 115-117, 9^e Rue de 70\$ étant donné qu'il n'y a plus de piscine en 2018;

DE créditer le compte de taxes 2018 du matricule 0691 32 9485, situé au 300, chemin Sainte-Marie d'un montant équivalent aux sommes payées en trop de 2014 à 2018 pour un total de 260\$ étant donné qu'il y a eu une erreur documentée lors de l'émission des comptes de taxes depuis 2014.

ADOPTÉ

2018-2602-071

VENTE DE PANNEAUX USAGÉS DE LIMITE DE VITESSE MAXIMUM 90 KM/H

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter de vendre à l'employé Daniel Vadnais 12 vieux panneaux de limite de vitesse pour la somme de 20\$.

ADOPTÉ

2018-2602-072

OFFRE DE SERVICE – DEVIS DE DÉNEIGEMENT

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de services professionnels afin de procéder à la révision du devis de déneigement, la préparation de l'appel d'offres et l'analyse des soumissions, le tout tel que décrit dans la soumission N/Réf. : CRBM 00057615-PP du 06 février 2018, d'EXP, préparée par Isabelle Mireault, ing., M.Ing. pour la somme de 2 000 \$ excluant les taxes.

QUE les crédits disponibles soient affectés au poste 02-330-00-411-01.

ADOPTÉ

2018-2602-073

OFFRE DE SERVICE POUR BALAYAGE DE RUE PRINTANIER

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service de Balai Permanent inc. pour le balayage printanier des rues, au tarif horaire de 92 \$/h pour un total de plus ou moins 35 heures de travail, ce qui représente une augmentation de 3 \$ de l'heure par rapport à l'année dernière.

QUE les crédits disponibles soient affectés au poste 02-320-00-521-30.

ADOPTÉ

2018-2602-074

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE - 2018

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu que la Municipalité renouvelle son adhésion à l'Association Forestière de Lanaudière pour l'année 2018 au coût de 150 \$.

QUE les crédits disponibles soient affectés au poste 02-130-00-494-00.

ADOPTÉ

2018-2602-075

DEMANDE DE TRAVAUX COMMUNAUTAIRES

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à prendre entente avec monsieur Joakim Thébault, pour permettre la réalisation de 10 heures de travaux communautaires à l'aréna.

ADOPTÉ

2018-2602-076

POLITIQUE SALARIALE — EMPLOIS ÉTUDIANTS 2018

ATTENDU QUE la convention collective ne s'applique pas aux étudiants recrutés par le service de placement étudiant ou par la Municipalité ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'actualiser annuellement le salaire des étudiants en fonction du taux du salaire minimum fixé par la Loi sur les normes du travail qui touchent la majorité des salariés québécois, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir différentes échelles de salaire en fonction des emplois occupés et de l'ancienneté accumulée au même emploi de façon continue ;

ATTENDU QUE le salaire horaire minimum passera à 12,00 \$ le 1er mai 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE la modification des salaires soit effective à partir du 1er mai 2018 ;

QUE les échelles salariales suivantes soient fixées pour les différents emplois étudiants énumérés :

Coordonnateur du camp de jour estival et de la semaine de relâche :

1re année d'ancienneté	16,50 \$
2 ^e année d'ancienneté	16,75 \$
3 ^e année d'ancienneté et les suivantes	17,00 \$

Surveillant et préposé à l'entretien au parc du Moulin-Fisk:

1re année d'ancienneté	13,00 \$
2 ^e année d'ancienneté	13,25 \$
3 ^e année d'ancienneté et les suivantes	13,50 \$

Sauveteur/animateur aquatique :

1re année d'ancienneté	15,00 \$
2 ^e année d'ancienneté	15,25 \$
3 ^e année d'ancienneté et les suivantes	15,50 \$

Animateur au camp de jour estival :

1re année d'ancienneté	13,00 \$
2 ^e année d'ancienneté	13,25 \$
3 ^e année d'ancienneté et les suivantes	13,50 \$

Tout autre employé étudiant affecté aux différents travaux incluant les loisirs à titre indicatif et non restrictif : tonte de gazon, entretien, surveillance et ouverture des immeubles municipaux et gymnase de l'école, animateur ou préposé aux différents événements municipaux, surveillant pour l'activité de ski ou patinage libre, etc.

Indépendamment de l'ancienneté	13,00 \$
--------------------------------	----------

ADOPTÉ

2018-2602-077

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT POUR LE CONTRÔLE DES CHIENS

ATTENDU QUE le 16 novembre 2017, l'inspecteur acceptait par courriel un nouveau contrat de gré à gré en maintenant les prix de l'année;

ATTENDU QUE le 4 décembre 2017, le conseil adoptait la résolution 2017-0412-506 pour renouveler le contrat de gré à gré du contrôle des chiens pour une période d'un an ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le maire Mario Lasalle et le directeur général Pierre Rondeau à signer le contrat avec l'Inspecteur canin pour le contrôle des chiens du 1^{er} mars 2018 jusqu'au 28 février 2019.

ADOPTÉ

2018-2602-078

PARTICIPATION AU PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu de renouveler notre inscription au programme d'économie d'eau potable de Réseau Environnement pour l'année 2018 et de défrayer la somme de 215 \$ plus les taxes applicables selon le nouveau programme à la carte, pour obtenir le matériel de promotion du programme.

ADOPTÉ

2018-2602-079

COTISATION 2018 - RÉSEAU ENVIRONNEMENT

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler pour l'année 2018 l'adhésion comme membre corporatif à Réseau environnement au montant de 270 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

2018-2602-080

FÉLICITATIONS À MARTIN BLOUIN

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'offrir nos félicitations à Martin Blouin, responsable du traitement des eaux de notre municipalité pour sa participation comme conférencier au panel sur *l'économie d'eau : stratégies et études de cas* qui se tiendra dans le cadre du prochain Salon des technologies environnementales du Québec qui aura lieu les 13 et 14 mars 2018, à Québec.

ADOPTÉ

2018-2602-081

PRÊT DE SALLE POUR LA LIGUE DE QUILLES DE CRABTREE

ATTENDU QUE la Ligue de quilles de Crabtree a déposé une demande pour utiliser gratuitement le Centre communautaire et culturel le 29 avril 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas de politique concernant le prêt de salle à des organismes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le prêt du Centre communautaire et culturel le 29 avril 2018 à la Ligue de quilles de Crabtree représentée par Jean Albert Lafontaine.

ADOPTÉ

2018-2602-082

PONTS PAYANTS POUR 2018

Le Conseil prend connaissance de deux (2) demandes d'organisme à but non lucratif pour la tenue d'un pont payant, soit :

- *Les Amis des Aînés*
- *La Maison des Jeunes de Crabtree*

ATTENDU QUE la Municipalité a comme politique de n'autoriser que la tenue de deux (2) ponts payants par année ;

ATTENDU QU'il y a deux (2) demandes d'organismes et qu'il ne sera pas nécessaire de procéder à un tirage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser *Les Amis des Aînés* et *la Maison des jeunes de Crabtree* à tenir chacun un pont payant sur le territoire de la Municipalité à des dates à déterminer avec la direction des loisirs ;

QUE ces organismes soient invités à communiquer avec la Municipalité pour fixer la date de l'événement et les modalités de l'organisation ;

QUE les organisations soient avisées de porter une attention particulière à la sécurité, en se munissant de dossards visibles, de cônes et de barricades.

ADOPTÉ

2018-2602-083

TARIFICATION DU CAMP DE JOUR 2018

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7.3 de la politique de tarification des loisirs de la Municipalité, les camps de jour font l'objet d'une tarification particulière ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver annuellement la tarification pour les inscriptions des enfants au camp de jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers que les tarifs du camp de jour 2018 soient les suivants :

À la semaine (sortie et 1 repas inclus)	62 \$
Accueil prolongé	Inclus
Frais d'inscription	25 \$
Pénalité si inscription après le 27 avril 2018	25 \$
9 ^e semaine	62 \$

QUE l'article 5 de la politique de tarification des loisirs concernant la tarification familiale soit appliquée.

ADOPTÉ

2018-2602-084

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR PUBLICITÉ ET REMPLACEMENT DU TABLEAU DE POINTAGE À L'ARÉNA

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Pierre Rondeau à signer une entente avec *Tim Horton* représenté par Michel Rousselle pour le remplacement du tableau de pointage de l'aréna qui portera essentiellement les points suivants :

- Tim Horton défraiera le coût d'achat du panneau pour un montant de 18 769,47 \$ (taxes incluses);
- La Municipalité permettra aux frais de Tim Horton une publicité à 2 endroits sur le tableau de pointage pour une durée minimale de 20 ans et pouvant être prolongée jusqu'à la fin de vie du tableau de pointage selon la plus longue des 2 options.

ADOPTÉ

2018-2602-085

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR PUBLICITÉ SUR LA SURFACEUSE ÉLECTRIQUE DE L'ARÉNA

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Pierre Rondeau a signé une entente avec *ABC Environnement*, propriété des *Entreprises Berthier inc.* (EBI) pour permettre l'affichage de la compagnie sur la surfaceuse électrique de l'aréna au coût de 2 000 \$/année pouvant aller jusqu'à la durée de vie de la surfaceuse pourvu que la somme annuelle soit versée avant le début de la saison d'ouverture de l'aréna.

ADOPTÉ

2018-2602-086

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION - SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE LANAUDIÈRE INC.

Sur proposition d'Audrey Desrochers, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler pour l'année 2018 l'adhésion comme membre corporatif à la Société de généalogie de Lanaudière inc. pour une somme de 75 \$.

ADOPTÉ

2018-2602-087

PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE 2018

Sur proposition d'Audrey Desrochers, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser Shanie Déziel, directrice des loisirs, à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2018.

ADOPTÉ

2018-2602-088

AUTORISATION D'ACHAT DE PIÈCES PYROTECHNIQUES

Sur proposition d'Audrey Desrochers, il est unanimement résolu par les conseillers d'acheter des pièces pyrotechniques pour la Fête nationale tel que décrit dans la soumission de BEM FEUX D'ARTIFICE INC. du 31 janvier 2018, préparée par Bernard A. Masson pour la somme de 6 000 \$ excluant les taxes.

QUE les crédits disponibles soient puisés dans le poste 02-701-90-971-03.

ADOPTÉ

2018-2602-089

AUTORISATION DE DÉPLOIEMENT ET D'UTILISATION DE PIÈCES PYROTECHNIQUES

Sur proposition d'Audrey Desrochers, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser Shanie Déziel, directrice des loisirs, à planifier le déploiement de pièces pyrotechniques le 23 juin 2018 dans le cadre de la Fête nationale et d'aviser le service de la prévention des incendies de St-Charles-Borromée.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 30.

Mario Lasalle, maire

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.